

No de résolution ou annotation

## Règlements de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



# PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Règlement numéro 321-2018 fixant Les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2019

perception pour l'année 2019; Règlement # 321-2018 fixant les taxes, tarifications et conditions de

3 décembre 2018; ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné <u>.</u> Marc Bédard ወ֊ une session du Conseil tenue <del>o</del>

suit: de Saint-Louis-de-Blandford d'adopter le présent règlement comme Malenfant, il est ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité CONSÉQUENCE, SUL proposition du conseiller, M. Mathieu

### 1. Taux de taxe foncière

- prélevée pour l'année 2019 ; d'évaluation suivant le rôle d'évaluation, et qu'elle soit imposée et Que la taxe foncière soit fixée à 0,517 \$ du cent dollars
- imposée et prélevée pour l'année 2019 ; du cent dollars d'évaluation suivant le rôle d'évaluation, et qu'elle soit Que la taxe foncière de sécurité publique soit fixée à 0,201
- <u>၂</u> ယ règlement deviennent dues et exigibles montant total est inférieur à 300 \$; Que les taxes et tarifications imposées en un seul versement si le раг ወ présent
- deviennent dues règlement dont le répartis comme suit : Que es taxes е montant total est égal ou exigibles et tarifications еn quatre imposées 4 versements supérieur par <del>o</del> ۵٠ présent égaux 300 \$
- date d'envoi (expédition) des comptes de taxes des taxes foncières municipales est le trentième (30e) jour suivant la où peut être fait le versement unique ou le premier (1er) versement selon la loi sur la fiscalité municipale, article 252, la date ultime
- quatre-vingt-dixième jour qui suit la date d'envoi (expédition) des comptes de taxes soit 60 jours après le premier versement; le deuxième (2e) versement doit être effectué au plus tard le
- soixantième jour qui suit le deuxième versement; le troisième (3e) versement doit être effectué au plus tard le



No de résolution ou annotation

## Règlements de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

- <u>o</u> le quatrième (4e) versement doit être effectué au plus tard soixantième jour qui suit le troisième versement.
- et Tarif de compensation pour service de cueillette, transport recyclables résiduelles, matières des disposition organiques et ĸ
- résidences habitables à l'année et de 101,30 \$ pour les résidences non-habitables à l'année soit imposée et prélevée pour la présente pour 202,61\$ de année fiscale pour chaque unité d'habitation; annuelle compensation Qu'une
- an camping, de règlement de zonage, soit exclue du présent article. zones Que l'utilisation pour résidents des 2.2

# 3. Tarif de compensation pour fibre optique

La compensation annuelle imposée et prélevée pour l'entretien du \$, et doit dans tous les cas être terrain de industries, sur un chalet, résidence, construites réseau de fibre optique est de 26,52 camping où le service est disponible. ge et toutes résidences propriétaires es par commerces

# 4. Taux applicable au règlement d'emprunt numéro 205

<u>te</u> au règlement d'emprunt énuméré ci-après, qu'établi par règlement, est le suivant : applicable Le taux

réfections majeures sur le rang St-François : 0,038 \$ du 100,00 \$ d'évaluation. de travaux 205 décrétant des Règlement numéro

# 5. Taux applicable au règlement d'emprunt numéro 250

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, qu'établi par règlement, est le suivant : Règlement numéro 250 décrétant des travaux de construction pour un centre multifonctionnel : 0,056 \$ du 100,00 \$ d'évaluation. 276 (réfection de la rue Principale, rang 10 et construction d'une d'emprunt numéro au règlement applicable nouvelle rue) Taux

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, tel qu'établi par règlement, est le suivant :

<u></u> réfection partielle de la rue Principale et du 10e rang et construction d'une nouvelle rue : 0,087 \$ du 100,00 \$ d'évaluation. dépense pour nue décrétant 2013-276 Règlement numéro



#### No de résolution ou annotation

#### Règlements de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

### (réfection petit ponceau Rang 1) Taux applicable au règlement d'emprunt numéro 2018-002

qu'établi par règlement, est le suivant : taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, 

d'évaluation. réfection d'un petit ponceau dans le Rang 1 : 0,013 \$ du 100,00 \$ Règlement numéro 2018-002 décrétant une dépense pour

# 8. Tarif pour le secteur des Riverains

## Tarif pour le secteur des Riverains

- <u>00</u> infrastructures pour la construction de la rue; tableau ci-dessous. de taxation décrit ci-après, une taxe spéciale au taux indiqué dans le Que sur tous les immeubles imposables situés dans le Cette taxe vise ۵'n défrayer <del>o</del> coût bassin des
- ω 2 imposée selon le tableau suivant : Que ब compensation ö٠ payer pour chaque terrain sera

									V										-			
22	21	20	19	18	17	6	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	Q	4	_	2	_	# terrain
105.92	50	108.46	107.2	22.01	34.86	64.61	41.25	42.7	50	31.58	22	35.8	50	50	32.95	24	94.27	45.03	59.05	50.03	50.03	Façade (m)
																			4593.66	3891.97	3891.97	Tuyau ø 24" \$ / m (159.11)
5817.33	2746.10	5956.83	5887.63	1208.83	1914.58	3548.51	2265.53	2345.17	2746.10	1734.43	1208.28	1966.20	2746.10	2746.10	1809.68	1318.13	5177.49	2473.13				Fuyau ø 18" \$ / m (1012.64m)
4713.23	2224.90	4826.25	4770.19	979.40	1551.20	2875.02	1835.54	1900.07	2224.90	1405.25	978.96	1593.03	2224.90	2224.90	1466.21	1067.95	4194.83	2003.75				Coût de la rue \$ / m (1012.64m)
473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63	473.63		473.63	473.63	partagés \$ tot / terrain
11 004.19	5 444.63	11 256.72	11 131.45	2 661.86	3 939.41	6 897.15	4 574.70	4 718.86	5 444.63	3 613.31	2 660.87	4 032.86	5 444.63	5 444.63	3 749.52	2 859.71	9 845.95	4 950.51	4 593.66	4 365.60	4 365.60	Coût total par terrain (\$)
733.61 \$	362.98 \$	750.45\$	742.10\$	177.46\$	262.63 \$	459.81 \$	304.98 \$	314.59 \$	362.98 \$	240.89 \$	177.39 \$	268.86 \$	362.98 \$	362.98 \$	249.97 \$	190.65 \$	656.40 \$	330.03 \$	306.24 \$	291.04 \$	291.04 \$	Coût par année (\$) (15 ans)

## 9. Tarif pour le secteur des Mélèzes

9.1 imposables, tableau ci-après, de taxation décrit ci-après, une taxe spéciale au taux indiqué dans le Que sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin telle qu'elle basé apparaît au rôle d'évaluation en vigueur sur superficie de ces immeubles



No de résolution ou annotation

# année Cotte tavo vice à défravor la coût de la fraction

Règlements de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Cette taxe vise à défrayer le coût des infrastructures pour la construction de la rue chaque année.

sera chaque terrain pour payer imposée selon le tableau suivant : œ٠ compensation <u>w</u> Que 9.2

Coût par (\$) sènns (\$) ans (\$)	243.77 \$	72.81\$	170.38 \$	95.59 \$	95.59 \$	124.20 \$
Coût total par terrain (\$)	3 656.48 \$	1 092.19 \$	2 555.65 \$	1 433.78 \$	1 433.78 \$	1 863.03 \$
Coût de la rue (\$ / mètre carré)	0.3601	0.3601	0.3601	0.3601	0.3601	0.3601
Superficie (mètres carrés)	10154.00	3033.00	7097.00	3981.60	3981.60	5173.60
Adresse euvique	-	2	4	9	∞	10

# 10. Tarif pour le secteur des Pionniers

tableau ci-après, basé sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur 10.1 Que sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit ci-après, une taxe spéciale au taux indiqué dans le chaque année. Cette taxe vise à défrayer le coût des infrastructures pour la construction de la rue; basé ci-après,

sera chaque terrain payer pour יט.∠ עעט וא compensation à ו imposée selon le tableau suivant :

4024.9 4024.9 4000.1 4000.1 4000.5 3154.9 4001.1 3154.5 4000 4000 4000 4000 4032.7 4032.7 4032.7 4032.7 4032.7 4032.7 4032.7 4000 4000 4000 4000 4000 4000 4000 40	% Montant à Montant sur applicable payer 15 ans	5% 9 023.89 \$ 601.59 \$	5% 8 968.29 \$ 597.89 \$	5% 9 010.44 \$ 600.70 \$	8 968.06 \$ 597.87 \$	6% 10 987.00 \$ 732.47 \$	4% 7 073.33 \$ 471.56 \$	5% 8 970.53 \$ 598.04 \$	4% 7 072.44 \$ 471.50 \$	6% 11 131.38 \$ 742.09 \$	8 968.06 \$ 597.87 \$	6% 9 886.17 \$ 659.08 \$	5% 8 499.03 \$ 566.6 \$	5% 9 041.38 \$ 602.76 \$	5% 8 992.95 \$ 599.53 \$	4% 7 454.03 \$ 496.94 \$	4% 7 406.27 \$ 493.75 \$	4% 6 790.84 \$ 452.72 \$	5% 8 972.77 \$ 598.18 \$		5% 8 968.51 \$ 597.90 \$
		4024.9	4000.1	4018.9	4000	4900.5	3154.9	4001.1	3154.5	4964.9	4000	4409.5	3790.8	4032.7	4011.1	3324.7	3303.4	3028.9	4002.1	4000.2	



No de résolution ou annotation

#### Règlements de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

#### (Entretiens UV) Taux applicable au règlement numéro 302-2016

selon les montants facturés reçus de l'année précédente l'entretien UV sont taxés sur le compte de taxes annuel de l'individu Le taux applicable pour le règlement numéro 302-2016 décrétant

#### (Consolidation) 12. Taux applicable au règlement d'emprunt numéro 2018-001

qu'établi par règlement, est le suivant : Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, <u>e</u>

d'évaluation. Règlement règlement d'emprunt pour la numéro 2018-001 consolidation: décrétant une 0,018\$ dépense du 100,00\$ pour le

#### 13. Taux d'intérêt

impayé porte intérêt au taux annuel de dix-sept pour cent (17 %). À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, ወ solde

#### 14. Paiement exigible

montant du versement échu est alors exigible, sauf dans le 1er versement, suivant la Loi. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul cas du <del>о</del>

### 15. Autres prescriptions

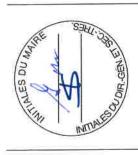
mentionnés Toutes les taxes d'évaluation complémentaires sont également assujetties découlant d'une modification du aux articles ci-haut

### 16. Frais d'administration

ou d'un ordre de paiement remis à la Municipalité est refusé, sauf dans le cas d'un décès Des frais d'administration de 50,00 \$ sont exigés pour tout chèque dont le paiement

### 17. Envoi des reçus de taxes

seulement sur demande du débiteur. personne. Les reçus de taxes pour les paiements en espèces seront remis en Pour les autres modes de paiements, ils seront expédiés



#### No de résolution ou annotation

## Règlements de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

#### Entrée en vigueur <del>1</del>8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Gilles Marchand Maire

Secrétaire-trésorière Directrice générale Julie Galarneau

Projet de règlement : Avis de motion

Adoption

Publication Entrée en vigueur

3 décembre 2018 3 décembre2018 8 janvier 2019 9 janvier 2019 1<sup>er</sup> janvier 2019

486